

Passé et Avenir du Projet El Madani
par
L'Equipe Projet El Madani
20 Mai 2024

Le 21 mai 2021, l'association ABC Dahouët a acheté à M. Yannick Provost, pour un €uros symbolique, le bateau Brin d'Ajonc, historiquement El Madani II lors de sa toute première immatriculation en 1957 à Dahouët. L'objectif d'ABC Dahouët était de le restaurer, puis une fois le bateau restauré, le faire séjourner le long des quais de Dahouët et naviguer à partir de ce port au profit des personnes intéressées par la navigation locale sur un vieux gréement et/ou y être formées.

Yannick Provost se proposant de travailler à ce projet est devenu membre d'ABC Dahouët, du Conseil et du Bureau. Le 14 octobre 2021, le bateau a été labellisé Bateau d'Intérêt Patrimonial par l'association Patrimoine Maritime et Fluvial sous le nom de « Brin d'Ajonc ». Pour libérer le terrain de Yannick Provost où était stocké le bateau, ABC Dahouët l'a transporté sur un terrain à Saint Alban.

Création de l'Equipe-Projet El Madani mai juin 2023

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association ABC Dahouët, du 8 avril 2023, répondant à la demande publique de Yannick Provost de voir émerger une équipe de bénévoles, Pierre Escarra, membre de l'association et petit-fils du premier propriétaire Henri Vicaire, s'est proposé pour constituer une équipe afin d'atteindre l'objectif mentionné ci-dessus. Tous les participants de cette Assemblée s'en sont réjouis. Le PV de l'Assemblée en a fait état et la mise en œuvre a alors débuté.

A cette époque, les dirigeants d'ABC Dahouët ayant préféré que le projet évolue au sein de l'association propriétaire, les responsables du projet ont accepté ce choix à la condition exprès qu'une convention précise bien les droits et devoirs de chacun, insistant sur le privilège « des membres de l'EPEM sur l'usage qui sera fait du bateau une fois rénové.

Une convention précisant les responsabilités d'ABC Dahouët, pilotée par son Bureau et de l'Equipe Projet El Madani, pilotée par Pierre Escarra, comprenant Yannick Provost, a été signée publiquement le 17 juin 2023 devant des édiles et la presse.

Bilan de l'EPEM

D'un côté le projet a très bien fonctionné

- Mise à l'abri du bateau dans un chantier adapté, rénové pour la circonstance
- Premiers travaux de préservation menés par les bénévoles de l'équipe sur la coque avant l'intervention du charpentier,
- Relevé des cotes et mesures du bateau,
- Elaboration des caractéristiques futures du bateau compte tenu de son utilisation retenue une fois rénové,

- Plan, estimations des coûts du projet et commande des travaux de charpente marine sur la coque à Marc Nicolas pour le mois de février 2024,
- Contacts avec de futurs partenaires , La Pauline, YCVA, CNPVA, Amis de Piégu etc... ont été multipliés par l'Equipe Projet El Madani durant cette période pour assurer une notoriété indispensable, profitant également à ABC Dahouët toujours cité, apport de nouveaux adhérents à ABC Dahouët, contact avec des sponsors
- Communications ouvertes : Presse Quotidienne Régionale, site internet (mentionnant sans ambiguïté ABC Dahouët) dédié très suivi, émission de 10 mn sur France Inter fin janvier (1.5 Mion d'auditeurs), Flyers, Présence sur le site de la Fondation du Patrimoine
- Visites du chantier par des élèves de collège, recrutement de deux élèves du lycée Ernest Renan de Saint-Brieuc pour effectuer une enquête sur les bateaux de caractères des Côtes d'Armor, dans le cadre de leur mémoire de fin d'étude de BTS Tourisme (juin 2025)
- Constitution des dossiers et présentation des demandes de financement dont celle auprès de la Région Bretagne
- Signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement d'une souscription (16 décembre, 50 personnes + presse à la signature).
- 30 000 €uros recueillis auprès de 42 souscripteurs à la date de sa suspension par FDP fin mars en raison du conflit interne à ABC Dahouët.

D'un autre côté, à chaque fois que le bureau d'ABC Dahouët a eu à intervenir, en particulier pour des aspects juridiques et financiers, car ABC Dahouët était seule habilitée à signer, des conflits de plus en plus fréquents sont survenus sur la manière de procéder entre le Bureau d'ABC Dahouët et l'Equipe Projet El Madani.

Mise en cause du projet de la convention du 17 juin : les curieux agissements du bureau d'ABC Dahouët

A partir du 9 janvier 2024, le bureau d'ABC Dahouët a adressé pas moins de 4 lettres recommandées pour mettre en cause des actions de l'EPEM, pourtant conformes à la convention du 17 juin 2024, personnellement son responsable Pierre Escarra depuis visé par une procédure d'exclusion, et enfin la convention du 17 juin dont le bureau invoque la nullité, malgré la signature apposée en toute lucidité par les membres du bureau, dont certains qui avaient participé à une réunion préparatoire le 6 mai 2023. Des réponses circonstanciées, disponibles, ont été apportées aux lettres recommandées d'ABC Dahouët.

De plus, il est à noter que le bureau d'ABC Dahouët, contrairement à ce qui était convenu, n'a pas demandé de subvention pour le projet à la mairie de Pléneuf Val André. L'absence de subvention 2024 est très gênante en terme d'image, car elle pourrait laisser penser que la Mairie ne soutient pas le projet.

En février, pour des raisons qui lui appartiennent Yannick Provost se "désengage totalement" par écrit de EPEM.

Ces agissements et accusations très graves ont eu des effets déplorables : la mise en arrêt complet du projet une forte démotivation des membres de l'Equipe El

Madani et le non-renouvellement de sa cotisation à ABC Dahouët par Pierre Escarra, la suspension de la souscription par la Fondation du Patrimoine.

Une proposition intéressante : la cession du bateau à EPEM

Lors de sa réunion du 17 février 2024, le Conseil d'Administration d'ABC Dahouët, a décidé de proposer à l'Equipe El Madani que cette dernière crée une association, au nom provisoire de « Les Amis d'El Madani », pour racheter le bateau et faire sien le projet.

Au moment où le Bureau insistait encore vigoureusement contre l'emploi du nom d'El Madani par l'EPEM (depuis décembre le bureau faisait pression pour que l'EPEM revienne au nom de Brin d'Ajonc !) pourtant contenu dans la convention fondatrice du projet et le PV de l'AG du 8 avril 2023, ABC Dahouët obtenait le 17 avril 2024, auprès des Affaires Maritimes du quartier de Saint-Brieuc le certificat d'enregistrement du bateau sous le nom d'El Madani II.

La vente du bateau à l'Association « Les Amis de l'El Madani », dès la fin de sa période transitoire de mise en œuvre, réduirait ainsi les interactions entre cette nouvelle association et ABC Dahouët à celles de tout propriétaire d'un Ancien Bateau de Caractère souhaitant le faire séjourner le long des quais de Dahouët.

L'EPEM est favorable à cette hypothèse, mais les conditions non négociables imposées mises par le Bureau n'ont pas pu être acceptées. Pour sortir de ce conflit, L'EPEM a demandé qu'au cours de l'AGO 2024 d'ABC Dahouët les adhérents puissent décider de l'avenir du projet El Madani sous forme d'une résolution spécifique « Projet El Madani » assortie d'un vote en AGO.

Dernière position du bureau : renoncer à la cession du bateau et poursuivre le projet sans l'EPEM

Le Bureau ayant contesté à de nombreuses reprises la convention du 17 juin et l'EPEM se trouve dans l'impossibilité de poursuivre sereinement le projet au sein de l'actuelle ABCD Dahouët. Depuis mi-avril, les membres du bureau tentent de récupérer le projet et les acquis de l'EPEM. Ils ont annoncé revenir sur la décision du Conseil d'Administration du 17 février, prétendant maintenant ne plus céder le bateau et confier le projet à Yannick Provost.

Cette orientation est contraire à la convention du 17 juin 2023.

Aussi, si ABC Dahouët poursuivait dans cette voie, l'EPEM évincée serait légitime à reprendre le terrain, le bâtiment, les moyens techniques qu'elle a mis à disposition du bateau, mais aussi à bloquer ou récupérer les financements obtenus pour le projet par l'EPEM : un apport direct (6 000 €uros) et via la Fondation du Patrimoine (30 000 €uros).

Aussi, sans moyens, sans une équipe suffisante, sans financements, et avec la réputation d'avoir mis à mal sans raison "réelle et sérieuse" un projet prometteur, ABC Dahouët se retrouvera au même point qu'en avril 2023. Rappelons que depuis l'achat du bateau mi-2021 à mi-2023 ABC n'a pas réussi à faire progresser le projet.

et que ses actions positives conformes à l'objet social d'ABC Dahouët depuis 2022 sont assez minces.

Les adhérents vont devoir choisir

- Soit la certitude de l'abandon pur et simple du projet El Madani faute de moyens humains et financiers : c'est la proposition du bureau d'ABC Dahouët.
- Soit la cession du bateau à la nouvelle association « Les Amis de l'El Madani » pour la relance et le succès du projet, c'est la position de l'EPEM

Conclusion

L'EPEM suppose que les dirigeants d'ABC Dahouët, surpris du succès spectaculaire de l'EPEM fin 2023, se sont livrés avec obstination à de nombreuses manœuvres assez douteuses destinées à évincer les "ouvriers de la première heure" tout en essayant grossièrement de leur faire porter grossièrement la responsabilité de l'échec.

La raison nous en échappe: nous n'avons jamais réussi à comprendre ou à ce que le bureau nous dise ce que ses membres craignaient.

En tout cas l'EPEM ne mérite pas un tel traitement qui est parfaitement inutile, puisqu'il conduit à l'échec assuré du projet, alors que l'EPEM a réuni tous les atouts pour espérer faire naviguer le bateau en 2025.